	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1 / 7
		Révision nr : 5
		Date : 21 / 10 / 2013
		Remplace la fiche : 4 / 11 / 2011
<b>ERES DETARTRANT CITRIQUE</b>		<b>ER36505</b>



Xi : Irritant

**Attention**



### SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Solution aqueuse acide.  
 Nom commercial : ERES DETARTRANT CITRIQUE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Domestique.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : ERES SAPOLI NV  
 Tulpenstraat 6  
 B-9810 Eke-Nazareth Belgium  
 +32 (0)9-385.59.11  
 Info on SDS : sds@eres-sapoli.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone : +32 (0)70 245.245

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : Xi; R36

##### Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s)



: Irritant.

Phrase(s) R

: R36 : Irritant pour les yeux.


Phrase(s) S

: S2 : Conserver hors de portée des enfants.  
 S25 : Eviter le contact avec les yeux.

**ERES SAPOLI NV**

Tulpenstraat 6 B-9810 Eke-Nazareth Belgium  
 +32 (0)9-385.59.11  
 Info on SDS : sds@eres-sapoli.be

**No Téléphone d'Urgence : +32 (0)70 245.245**

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2 / 7
		Révision nr : 5
		Date : 21 / 10 / 2013
		Remplace la fiche : 4 / 11 / 2011
<b>ERES DETARTRANT CITRIQUE</b>		<b>ER36505</b>

## SECTION 2 Identification des dangers (suite)

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

#### • Pictogramme(s) de danger



#### • Pictogramme(s) de danger

: SGH07

#### • Mention d'avertissement

: Attention

#### • Mention de danger

: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

#### • Pictogrammes (Mentions de mise en garde)



#### • Conseils de prudence

##### Généraux

: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
Tenir hors de portée des enfants.  
Lire l'étiquette avant utilisation.

##### Prévention

: P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

##### Intervention

: P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Traitement spécifique.

##### Stockage

: P403+235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

##### Considérations relatives à l'élimination

: P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

#### Autres dangers

: Aucune dans des conditions normales.

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

### 3.1./3.2. Substance / Préparation

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS	n° EINECS	Index CE	REACH	
Acide citrique monohydraté	: 15 à 30 %	5949-29-1	201-069-1	----	----	Xi; R36 Eye Irrit. 2; H319

Point de fusion [°C] : 100

Solubilité dans l'eau [% poids] : 100 (20° C)

Poids moléculaire : 210.14

## ERES SAPOLI NV

Tulpenstraat 6 B-9810 Eke-Nazareth Belgium  
+32 (0)9-385.59.11  
Info on SDS : sds@eres-sapoli.be

No Téléphone d'Urgence : +32 (0)70 245.245

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Page : 3 / 7

Révision nr : 5

Date : 21 / 10 / 2013

Remplace la fiche : 4 / 11 / 2011

**ERES DETARTRANT CITRIQUE****ER36505****SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)**

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS	n° EINECS	Index CE	REACH	
Acide phosphorique	: <= 0.5 %	7664-38-2	231-633-2	015-011-00-6	----	C; R34 ----- Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318
Ethylène-glycol	: <= 0.1 %	107-21-1	203-473-3	603-027-00-1	----	Xn; R22 ----- Acute Tox. 4 (Oral);H302
1-Butanol	: <= 0.1 %	71-36-3	200-751-6	603-004-00-6	----	R10 Xn; R22 R67 Xi; R37/38-41 ----- Eye Dam. 1;H318 Flam. Liq. 3;H226 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Skin Irrit. 2;H315 STOT SE3;H335 Not CLP
Acide amidosulfurique	: 1 à 10 %	5329-14-6	226-218-8	016-026-00-0	----	Xi; R36/38 R52-53 ----- Eye Irrit. 2;H319 Skin Irrit. 2;H315 Aquatic Chronic 3;H412
Dibutyl phosphate	: <= 0.1 %	107-66-4	203-509-8	----	----	Xi; R38-41 ----- Eye Dam. 1;H318 Skin Irrit. 2;H315

**SECTION 4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation : Mesures de premiers secours pas nécessaires.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
- Ingestion : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction : Poudre.  
Grosses quantités d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****5.3. Conseils aux pompiers**

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.


**ERES SAPOLI NV**

Tulpenstraat 6 B-9810 Eke-Nazareth Belgium

+32 (0)9-385.59.11

Info on SDS : sds@eres-sapoli.be

**No Téléphone d'Urgence : +32 (0)70 245.245**

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4 / 7
		Révision nr : 5
		Date : 21 / 10 / 2013
		Remplace la fiche : 4 / 11 / 2011
<b>ERES DETARTRANT CITRIQUE</b>		<b>ER36505</b>

## SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Mesures après fuite / épandage** : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Diluer les résidus et rincer.

### 6.4. Référence à d'autres sections

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manipulation** : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.  
Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

- **Protection de la peau** : Porter un équipement de protection adéquat.

- **Protection des yeux** : Lunettes.

- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Hygiène industrielle** : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### 9.1.a. Aspect

**Etat physique** : Liquide.

#### 9.1.b. Odeur


**Odeur** : Neutre.

#### 9.1.c. Seuil olfactif

## ERES SAPOLI NV

Tulpenstraat 6 B-9810 Eke-Nazareth Belgium  
+32 (0)9-385.59.11  
Info on SDS : sds@eres-sapoli.be

No Téléphone d'Urgence : +32 (0)70 245.245

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5 / 7
		Révision nr : 5
		Date : 21 / 10 / 2013
		Remplace la fiche : 4 / 11 / 2011
<b>ERES DETARTRANT CITRIQUE</b>		<b>ER36505</b>

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Non applicable.

### **9.1.d. pH**

pH : 0.5 à 1

### **9.1.e. Point de fusion / Point de congélation**

Aucune donnée disponible.

### **9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition**

Aucune donnée disponible.

### **9.1.g. Point d'éclair**

Aucune donnée disponible.

### **9.1.h. Taux d'évaporation**

Aucune donnée disponible.

### **9.1.i. Inflammabilité**

Aucune donnée disponible.

### **9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)**

Aucune donnée disponible.

### **9.1.k. Pression de vapeur**

Aucune donnée disponible.

### **9.1.l. Densité de vapeur**

Aucune donnée disponible.

### **9.1.m. Densité relative**

Masse volumique [kg/m<sup>3</sup>] : 1120

### **9.1.n. Solubilité**

Produit soluble dans l'eau.

### **9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau**

Aucune donnée disponible.

### **9.1.p. Température d'auto-inflammabilité**

Aucune donnée disponible.

### **9.1.q. Température de décomposition**

Aucune donnée disponible.

### **9.1.r. Viscosité**

Aucune donnée disponible.

### **9.1.s. Propriétés explosives**

Aucune donnée disponible.

### **9.1.t. Propriétés comburantes**

### **9.2. Autres informations**


## ERES SAPOLI NV

Tulpenstraat 6 B-9810 Eke-Nazareth Belgium

+32 (0)9-385.59.11

Info on SDS : sds@eres-sapoli.be

No Téléphone d'Urgence : +32 (0)70 245.245

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6 / 7
		Révision nr : 5
		Date : 21 / 10 / 2013
		Remplace la fiche : 4 / 11 / 2011
<b>ERES DETARTRANT CITRIQUE</b>		<b>ER36505</b>

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec : Agents oxydants forts. Bases.

Propriétés dangereuses : Peut corroder certains métaux.

### 10.4. Conditions à éviter

### 10.5. Matières incompatibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucune donnée disponible.

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Sur le produit : Aucune donnée disponible.

## SECTION 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**SUR LE PRODUIT** : Aucune donnée disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### 12.4. Mobilité dans le sol

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

### 12.6. Autres effets néfastes

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## SECTION 14. Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Information générale : Non réglementé.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

### 14.4. Groupe d'emballage

### 14.5. Dangers pour l'environnement


## ERES SAPOLI NV

Tulpenstraat 6 B-9810 Eke-Nazareth Belgium

+32 (0)9-385.59.11

Info on SDS : sds@eres-sapoli.be

No Téléphone d'Urgence : +32 (0)70 245.245

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 7 / 7
		Révision nr : 5
		Date : 21 / 10 / 2013
		Remplace la fiche : 4 / 11 / 2011
<b>ERES DETARTRANT CITRIQUE</b>		<b>ER36505</b>

#### SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

##### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

#### SECTION 15. Informations réglementaires

##### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

##### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

#### SECTION 16. Autres informations

**Liste des phrases H pertinentes ( Section 3)** :

- H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Liste des phrases R pertinentes (§ 3)** :

- R10 : Inflammable.
- R22 : Nocif en cas d'ingestion.
- R34 : Provoque des brûlures.
- R36 : Irritant pour les yeux.
- R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
- R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R38 : Irritant pour la peau.
- R41 : Risque de lésions oculaires graves.
- R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Révision** : 5  
**Date d'impression** : 21 / 10 / 2013

Fin du document